



STATUTS ET RÈGLEMENTS

REUNION DU 04 AVRIL 2022

Présents : MM FAUGERON - BAILLEZ - LETELLIER

Assiste : M. ATEMENGUE

Excusés : MM BROGNARA – ANDRIEU

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

EVOCATION

DE ADAMOIS OL

Match n°23469335 du 13 MARS 2022 CDM D1 ADAMOIS OL 5 / MCA FC 5

La commission demande au secrétariat d'interroger le club de MCA FC 5 sur l'inscription sur la feuille de match du joueur **BULTAN Ferdi licence 9602482995** à la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur inscrit sur la feuille de match **M BULTAN Ferdi licence 9602482995** est susceptible d'être en état de suspension.

De plus la commission constate la présence du joueur **BULTAN Ferdi licence 9602482995** sur les feuilles de match des rencontres citées ci-dessous.

MCA FC 5 / CERGY PORTUGAIS 5 du 20/03/2022.

MERY MERIEL BESSANCOURT / MCA FC 5 du 27/03/2022.

[Réponse impérative avant le 11/04/2022 avant 12h00](#)

REPRISE DU DOSSIER

DE CERGY PORTUGAIS

Match n°234497016 du 20 MARS 2022 CDM D1 MCA FC 5 / CERGY PORTUGAIS 5

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € FC CERGY PORTUGAIS (évocation)

Le club de **MCA FC 5** ayant répondu dans les délais impartis.

L'article 41-5 du règlement sportif du DVOF dispose que les dispositions de l'article 414 s'appliquent aussi aux éducateurs et aux dirigeants suspendus, à l'exception de celles prévoyant la perte par pénalité d'une rencontre sans qu'il soit nécessaire que des réserves ou des réclamations soient formulées. **La perte par pénalité d'un match suite à la présence d'un éducateur ou d'un dirigeant passe obligatoirement par la formulation de réserves d'avant-match, conformément aux dispositions de l'article 142 alinéa 1 des Règlements Généraux de la F.F.F.**

Considérant que M. **CINAR Deniz licence 2547648595 MCA FC 5** du club du MCA FC inscrit comme dirigeant sur la feuille de match citée ci-dessus était suspendu lors de la rencontre ci-dessus, date d'effet de la suspension le **14/03/2022**.

AMENDE : 100€ (MCA FC) pour inscription sur la feuille de match d'un Licencié suspendu.

La commission dit résultat acquis sur le terrain



CREDIT : CERGY PORTUGAIS : 43,50 €
DEBIT : MCA FC : 53,50 €

EVOCATION

DE FC GROSLAY

Match n°23497050 du 27 MARS 2022 SENIORS D1 GROSLAY FC / ST BRICE FC 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € GROSLAY FC (évocation)

Demande d'évocation du club de GROSLAY FC sur un joueur licencié après le 31 Janvier, demande d'évocation irrecevable car ce n'est pas un motif d'évocation.
Motif à évocation cités ci-dessous.

ARTICLE 30 ter

Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié ;
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ;
- d'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert ;
- d'infraction définie à l'article 207 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le club concerné est informé par le D.V.O.F., et il peut formuler ses observations dans le délai qui lui est imparti. Le montant du droit lié à la demande d'évocation est porté au débit du compte du club demandeur. Dans les cas ci-dessus, et indépendamment des sanctions prévues au Titre 4 des Règlements Généraux de la F.F.F., la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondant au gain du match. Les buts marqués au cours de la rencontre par l'équipe du club fautif sont annulés. Le droit lié à la demande d'évocation est mis à la charge du club déclaré fautif.

La commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé.

M FAUGERON Jean Luc n'a pas participer à la décision.



DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF
AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (art 44.4)

CHAMPIONNAT

U 14 D2 / Phase Unique / Poule B

Journée du 19 MARS. 2021

Villiers Le Bel FC 1	St Prix ES 1	Villiers Le Bel FC 1 responsable
----------------------	--------------	----------------------------------

Villiers Le Bel FC 1 : 1 AVERTISSEMENT

Criterium Avenir U12 Série 2 / Phase 2 / Poule A

Journée du 19 MARS. 2021

Cergy Pontoise FC 3	Eragny FC 2	Les deux clubs responsables
---------------------	-------------	-----------------------------

Cergy Pontoise FC 3 : 1 AVERTISSEMENT

Eragny FC 2 : 100€ AMENDE

Criterium Avenir U13 Serie 2 / Phase 2 / Poule A

Journée du 19 MARS. 2021

Garges FCM 1	St Ouen L'Aumône AS 2	Les deux clubs responsables
--------------	-----------------------	-----------------------------

Garges FCM 1 : 1 AVERTISSEMENT

St Ouen L'Aumône AS 2 : 100€ AMENDE

U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule E

Journée du 19 MARS. 2021

Bruyeres Bernes USM 1	Neuville S/ Oise AS 1	Les deux clubs responsables
-----------------------	-----------------------	-----------------------------

Bruyeres Bernes USM 1 : 100€ AMENDE

Neuville S/ Oise AS 1 : 100€ AMENDE

U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule F

Journée du 19 MARS. 2021

Vexin AS 2	Groslay FC 2	Les deux clubs responsables
------------	--------------	-----------------------------

Vexin AS 2 : 100€ AMENDE

Groslay FC 2 : 100€ AMENDE

Cosmo Taverny 3	Adamois OL 2	Les deux clubs responsables
-----------------	--------------	-----------------------------

Cosmo Taverny 3 : 100€ AMENDE

Adamois OL 2 : 100€ AMENDE

Bruyeres Bernes USM 2	Neuville S/ Oise AS 2	Les deux clubs responsables
-----------------------	-----------------------	-----------------------------

Bruyeres Bernes USM 1 : 100€ AMENDE

Neuville S/ Oise AS 2 : 100€ AMENDE



Seniors D3 / Phase Unique / Poule B

Journée du 20 MARS. 2021

Vauréal FCM 2	Courdimanche AS 1	Les deux clubs responsables
---------------	-------------------	-----------------------------

Vauréal FCM 2 : 1 AVERTISSEMENT
Courdimanche AS 1 : 1 AVERTISSEMENT

Seniors D4 / Phase Unique / Poule A

Journée du 20 MARS. 2021

Montsoul Baillet US 1	Domont FC 2	Les deux clubs responsables
-----------------------	-------------	-----------------------------

Montsoul Baillet US 1 : 100€ AMENDE
Domont FC 24 : 1 AVERTISSEMENT

Seniors D4 / Phase Unique / Poule B

Journée du 20 MARS. 2021

Courdimanche AS 2	Bouffémont ACF 1	Les deux clubs responsables
-------------------	------------------	-----------------------------

Courdimanche AS 2 : 100€ AMENDE
Bouffémont ACF 1 : 1 AVERTISSEMENT

Seniors D4 / Phase Unique / Poule C

Journée du 20 MARS. 2021

Beauchamp AS 2	Parmain AC 2	Les deux clubs responsables
----------------	--------------	-----------------------------

Beauchamp AS 2 : 1 AVERTISSEMENT
Parmain AC 2 : 1 AVERTISSEMENT

Ermont AS 3	Montmorency FC 2	Les deux clubs responsables
-------------	------------------	-----------------------------

Ermont AS 3 : 1 AVERTISSEMENT
Montmorency FC 2 : 1 AVERTISSEMENT

Criterium Vétérans + De 45 Ans / Poule A

Journée du 20 MARS. 2021

Garges FCM 15	Montigny OL 15	Les deux clubs responsables
---------------	----------------	-----------------------------

Garges FCM 15 : 100€ AMENDE
Montigny OL 15 : 1 AVERTISSEMENT

Criterium Vétérans + De 45 Ans / Poule C

Journée du 20 MARS. 2021

Vexin AS 15	Jouy Le Moutier FC 15	Les deux clubs responsables
-------------	-----------------------	-----------------------------

Vexin AS 15 : 1 AVERTISSEMENT
Jouy Le Moutier FC 15 : 100€ AMENDE



Anciens D3 / Phase Unique / Poule B

Journée du 20 MARS. 2021

Montmagny S. 12	Ermont AS 11	Les deux clubs responsables
-----------------	--------------	-----------------------------

Montmagny S. 12 : 1 AVERTISSEMENT
Ermont As 11 : 1 AVERTISSEMENT

U 16 D3 / Phase Unique / Poule A

Journée du 20 MARS. 2021

Herblay Sur Seine FC 2	Cosmo Taverny 2	Les deux clubs responsables
------------------------	-----------------	-----------------------------

Herblay Sur Seine FC 2 : 1 AVERTISSEMENT
Cosmo Taverny 2 : 1 AVERTISSEMENT

Criterium Futsal U15 / Phase 2 / Poule U

Journée du 20 MARS. 2021

Persanaise CFJ 2	Goussainville FC 1	Les deux clubs responsables
------------------	--------------------	-----------------------------

Persanaise CFJ 2 : 100€ AMENDE
Goussainville FC 1 : 100€ AMENDE

DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF RECTIFICATIF du PV du 28 MARS 2022
AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (art 44.4)

À la suite du mail du 04 AVRIL 2022 du club AS ERAGNY FC.

CHAMPIONNAT

U 14 D1 / Phase Unique / Poule Unique

Journée du 12 MARS. 2021

Osny FC 1	Eragny FC 1	Osny FC 1 responsable
-----------	-------------	-----------------------

Eragny FC 1 : RETRAIT AMENDE

À la suite du mail du 02 AVRIL 2022 du club ERMONT AS.

U 14 D2 / Phase Unique / Poule A

Journée du 12 MARS. 2021

Cosmo Taverny 2	Ermont AS 1	Cosmo Taverny 2 responsable
-----------------	-------------	-----------------------------

Ermont AS 1 : RETRAIT AVERTISSEMENT